



Divorce des parents - obligation des enfants

Par **francky203_old**, le **17/09/2007** à **06:52**

Bonjour,

Nous sommes 2 enfants (35 ans et 36ans).Nos parents divorcent. Notre père est agé de 69 ans et notre mère de 64 ans.

Notre père versera 800 euros par mois de pension alimentaire à notre mère car ayant très peu travaillé elle touche un petite retraite de 200 euros mensuel.

En cas de problème avec notre père, en qualité d'enfants sommes nous redevable envers notre mère ?

Y a t'il des aides (RMI, CAF ...), avant que les enfants rentrent en compte ?

Nous exercons tous les deux une activité professionnelle, et avons des loyers, des remboursements à payer, des enfants en bas âges

Merci, pour votre aide.

Cordialement.

francky203

Par **ly31**, le **17/09/2007** à **08:56**

Bonjour

Tant que votre père sera en vie, c'est à lui de subvenir aux besoins de votre maman, puisqu'elle n'a pratiquement jamais travaillé.

Malheureusement lorsque votre papa ne sera plus en vie, votre maman pourra prétendre à la pension de réversion de votre papa (une partie de sa retraite)

Il est de toute évidence que les enfants doivent subvenir aux besoins des parents, quant à la CAF, elle n'est pas très généreuse pour l'APL.

Vu l'âge de votre maman, essayez de faire une demande pour obtenir l'"APA" (allocation personne âgée)

Je vous remercie de bien vouloir me tenir informée

Bon courage

ly31

Par **francky203_old**, le **17/09/2007** à **12:40**

Merci, pour votre réponse,

Même après le divorce, peut elle prétendre à la reversion d'une partie de la retraite de notre père s'il n'est plus en vie ?

Bonne réception.

Cordialement.

francky203

Par **ly31**, le **17/09/2007** à **13:38**

Bonjour,

Votre maman a le droit à la pension de réversion "CRAM" de votre papa, sauf la retraite complémentaire en cas remariage, et ceci même après le divorce, de la date du jour au mariage à la date de divorce

Bon courage

ly31

Par **francky203_old**, le **17/09/2007** à **15:42**

Merci, pour vos réponses précises.

Nous allons essayer d'en faire bon usage.

Cordialement.

francky203